

RECUEIL

des ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE des COTES d'ARMOR

20 JUIN 2018

SPECIAL N° - 46 - JUIN 2018

La version intégrale du recueil est consultable aux guichets accueil de la
Préfecture et des sous-préfectures ainsi que sur le site internet de la Préfecture :
<http://www.cotes-darmor.gouv.fr>

SOMMAIRE

22 Préfet

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté en date du 19 Juin 2018 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) « Rance Emeraude Domicile »

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Décision N° 18.302 en date du 4 Juin 2018 de délégation spéciale de signature – Pôle pilotage et ressources Secteur public local – Annule et remplace la délégation du 1^{er} Juin 2018 N° 18.274



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet des Côtes d'Armor

ARRÊTÉ

Portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) « Rance Emeraude Domicile »

Le Préfet des Côtes d'Armor

- Vu** le code de l'action sociale et des familles et notamment son article R 312-194-18 ;
- Vu** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret en date du 3 novembre 2016 nommant Monsieur Yves LE BRETON préfet des Côtes d'Armor ;
- Vu** l'arrêté du 1^{er} Ministre en date du 1^{er} juillet 2011 nommant monsieur Bertrand RIGOLOT directeur départemental de la cohésion sociale des Côtes d'Armor ;
- Vu** la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) « Rance Emeraude Domicile » ;
- Vu** la demande d'approbation du GCSMS « Rance Emeraude Domicile » reçu à la préfecture des Côtes d'Armor le 19 décembre 2017 ;
- Vu** l'avis favorable, en date du 28 mars 2018, émis par M. le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor en sa qualité de financeur des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

CONSIDERANT que l'objet de la convention constitutive du groupement dénommé « Rance Emeraude Domicile » (services d'aide et d'accompagnement à domicile), son contenu et ses modalités de mise en œuvre sont conformes aux dispositions du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que ce groupement vise, dans l'intérêt des usagers et conformément aux orientations définies par le Conseil départemental, à mutualiser les moyens des structures signataires et à mieux coordonner leurs actions.

ARRÊTE

Article 1 : La convention constitutive du GCSMS «Rance Emeraude Domicile » est approuvée.

Article 2 : Le CGSMS « Rance Emeraude Domicile » a pour objet l'exploitation en commun entre ses membres d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile destiné à réaliser des actes d'assistance, de soutien et d'accompagnement aux personnes âgées et/ou handicapées.

Article 3 : Les membres du GCSMS « Rance Emeraude Domicile » sont :

- l'association de développement sanitaire de la Côte-d'Emeraude (ADSCE), Parc d'activité du chemin vert, 22500 Matignon ;
- l'association aide à domicile Beaussais Rance Frémur (AADBRF), 1 bis rue Léon Pépin, 22490 Plestin Trigavou ;
- l'association le Conétable, rue de la ville Goudelin, 22100 Dinan ;
- le centre intercommunal d'action social de Dinan agglomération, 8 boulevard de l'Europe, 22100 Dinan ;
- le centre communal d'action social de Dinan, 32 rue René Fayon, 22100 Dinan

Article 4 : Le GCSMS « Rance Emeraude Domicile » est une personne morale de droit privé.

Article 5 : Le groupement est constitué pour une durée indéterminée.

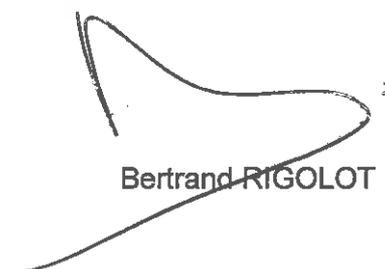
Article 6 : Le siège du groupement est fixé au 8 boulevard de l'Europe, 22100 DINAN .

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois suivant sa publication, d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes.

Article 7 : Le Secrétaire général de la préfecture et le Directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à Saint Briec, le 19 juin 2018

Pour le préfet et par délégation,
le Directeur départemental de la
cohésion sociale



Bertrand RIGOLOT

18.302

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES – SECTEUR PUBLIC LOCAL

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Côtes d'Armor

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor ;

Vu le décret du 16 avril 2018 portant nomination de M. Christian LE BUHAN, Administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des Côtes d'Armor ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 avril 2018 fixant au 1er juin 2018 la date d'installation de M. Christian LE BUHAN dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques des Côtes d'Armor ;

Décide :

Article 1^{er} : Mme Marie-Laure LORENT, Administratrice des Finances publiques, responsable du Pôle pilotage et ressources – Secteur public local, reçoit délégation permanente pour signer les actes relatifs à son domaine d'activité.

Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

I – Division gestion ressources humaines, formation professionnelle

Mme Bénédicte MAHE, Administratrice des Finances publiques adjointe, reçoit délégation permanente de signature pour les secteurs d'activité de la Division gestion des ressources humaines, formation professionnelle.

M. Jean-Yves LE GULUCHE, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint de Mme MAHE, reçoit délégation permanente de signature pour les secteurs d'activité de la Division gestion ressources humaines, formation professionnelle, à l'exclusion des frais de déplacement.

- Ressources humaines

Mme Annabelle VIAUD, Inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, documents courants, attestations et déclarations relatifs au service du personnel.

Mmes Claudine COSTO, Karine MALLEGOL et Monique MARTIN, MM. Christophe LE SAUX et Alain CARRE, Contrôleurs principaux des Finances publiques, Mme Florence GUINGANT, Contrôleur des Finances publiques, Mme Catherine GAUDU, Agente administrative principale reçoivent délégation permanente pour signer tous accusés de réception, documents courants, attestations et déclarations relatifs à leur domaine d'activité.

- Formation professionnelle

M. Jean-Yves LE GULUCHE, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques et Mme Geneviève LE MOINE, Contrôleuse principale des Finances publiques, reçoivent délégation pour signer les actes relatifs à leur domaine d'activité ainsi que les conventions de stage.

II – Division budget, immobilier et logistique

Mme Sylvie RICHARD, Administratrice des Finances publiques adjointe, reçoit délégation permanente de signature pour les secteurs d'activité de la division budget, immobilier et logistique.

M. Jacques LE GUENNIC, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint de Mme Richard, reçoit délégation permanente de signature pour les secteurs d'activité de la division budget, immobilier et logistique.

M Gilles CLUZAN, Inspecteur des Finances publiques, reçoit délégation pour signer :

- tous bordereaux d'envoi, accusés de réception, demandes de renseignements, adressés aux responsables des différents services de la direction départementale des finances publiques des Côtes d'Armor et relatifs aux attributions de son service ;
- les bons de commande et devis jusqu'à 30 000 € TTC ;
- les contrats de maintenance ou d'entretien jusqu'à 30 000 € TTC ;
- les attestations de service fait sur des travaux jusqu'à 100 000 € TTC ;
- les ordres de missions et autorisations d'utiliser le véhicule personnel.

* En cas d'empêchement ou d'absence de MM. Jacques LE GUENNIC et Gilles CLUZAN, Mmes Valérie LEFAUCHEUR et Sylvie GARDAIS, M. Valéry ANNEVILLE, Contrôleurs principaux des finances publiques, Mme Sandrine MORIAMEZ, Contrôleuse des finances publiques, M. Fabrice CES Agent administratif principal des Finances publiques reçoivent les mêmes pouvoirs pour ce qui ressort du service du budget.

III – Division stratégie, contrôle de gestion, qualité de service, communication

Mme Sylvie RICHARD, Administratrice des Finances publiques adjointe, reçoit délégation permanente de signature pour les secteurs d'activité de la division stratégie, contrôle de gestion, qualité de service, communication.

Mme Christine BABO, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe de Mme Richard, reçoit délégation permanente de signature pour les secteurs d'activité de la division stratégie, contrôle de gestion, qualité de service, communication.

MM. Jean-François PERICO et Jean-Christophe MORVAN, Inspecteurs des Finances publiques, Mme Marianne BRODZIAK, Contrôleuse principale des Finances publiques, reçoivent délégation pour signer les pièces ou documents relatifs à leur domaine d'activité.

IV – Division Collectivités locales

Mme Corinne ORIAC, Administratrice des Finances publiques adjointe, reçoit délégation permanente de signature pour l'ensemble des activités de la division collectivités locales.

Mme Hélène PREVOST, Inspectrice principale des Finances publiques, reçoit délégation permanente de signature pour l'ensemble des activités de la division collectivités locales.

Pilotage et animation du réseau, qualité des comptes locaux et recouvrement des produits locaux

Mme Brigitte THEPOT-OGER, Inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relatifs à son secteur d'activité et pour viser les comptes de gestion sur chiffres et toutes pièces annexes.

* En cas d'empêchement ou d'absence de Mme THEPOT-OGER, Mme Valérie L'HERMITE, Contrôleuse principal des Finances publiques et M. Pascal HILLION, Contrôleur principal des Finances publiques, reçoit les mêmes pouvoirs.

Fiscalité directe locale, conseils et expertises financière et fiscale

M. Stéphane FOUVILLE, Inspecteur des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relatifs à son secteur d'activité.

* En cas d'empêchement ou d'absence de M. FOUVILLE, M. Yvon LE MOINE, Inspecteur des Finances publiques et M. Arnaud MOISAN, Contrôleur des Finances publiques, reçoivent les mêmes pouvoirs.

M. Yvon LE MOINE, Inspecteur des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relatifs à son secteur d'activité.

* En cas d'empêchement ou d'absence de M. LE MOINE, M. FOUVILLE reçoit les mêmes pouvoirs.

Modernisation (dématérialisation, monétique, hélios)

Mme Maryline ALAIN, Inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relatifs à son secteur d'activité.

Cellule de soutien au réseau

Mme Gaëlle LEGEMBLE, Inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relatifs à son secteur d'activité.

Mme Patricia BERTIN, Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relatifs à son secteur d'activité.

V – Assistant de prévention

M. Pierre PARISOT, Inspecteur des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relatifs à son domaine d'activité.

Article 3 : La présente délégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Annule et remplace la délégation de signature du 01/06/2018 n°18.274

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques


Christian LE BUHAN

